



GROUPE ASF

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2009

1.	Rapport d'activité du Groupe ASF	3
2.	Comptes consolidés	13
3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	73
4.	Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	75

1. Rapport d'activité du Groupe ASF au 31 décembre 2009

Faits marquants.....	4
Trafic.....	4
Tarifs.....	4
Péage.....	4
Investissements.....	5
Financements.....	6
Charte d'engagements de service.....	6
Principales transactions avec les parties liées.....	6
Facteurs de risques.....	6
1. Chiffre d'affaires	7
2. Résultats	9
2.1. Résultat opérationnel.....	9
2.2. Coût de l'Endettement Financier Net et autres produits et charges financiers.....	10
2.3. Charge d'impôts.....	10
2.4. Résultat net.....	10
3. Bilan	11
4. Flux de trésorerie	11
5. Comptes sociaux	12
5.1. Chiffre d'affaires.....	12
5.2. Résultat net.....	12

Faits marquants

En dépit du contexte de crise économique, 2009 aura été une année de croissance pour le Groupe ASF. Les recettes de péage auront augmenté de 2,7% alors que le trafic aura globalement progressé de 1,3%.

La reprise du trafic VL au deuxième trimestre de l'année aura compensé la baisse sans précédent du trafic PL: +3,2% pour les VL, -9,6% pour les PL.

Dans le même temps, le Groupe ASF a poursuivi sa politique de contrôle des coûts et dépassé son objectif d'EBITDA fixé en 2006 à 67%: il aura été de 67,3% en 2009.

Ses investissements en hausse de 11,8% correspondent notamment à la montée en puissance du chantier de prolongement de l'A89 vers Lyon (Balbigny-La Tour de Salvagny) ainsi qu'aux travaux d'élargissement de l'A63 sur la Côte Basque.

L'évolution entre 2008 et 2009 du trafic payant en kilomètres parcourus constatée sur le réseau des sociétés ASF et Escota par les véhicules légers et les poids lourds a été la suivante:

(en millions de kilomètres parcourus)	Année 2009				Année 2008				Évolution 2009 vs 2008	%
	ASF	Escota	+ Escota	%	ASF	Escota	+ Escota	%		
VL	24 080	5 976	30 056	86,9%	23 252	5 882	29 134	85,3%	922	3,2%
PL	3 954	585	4 540	13,1%	4 392	631	5 023	14,7%	(484)	(9,6)%
VL + PL	28 034	6 561	34 596	100,0%	27 644	6 513	34 157	100,0%	439	1,3%

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota retraité du jour supplémentaire (vendredi 29 février 2008) de l'année bissextile est de 34 075 millions pour l'année 2008 contre 34 596 millions pour l'année 2009 (+1,5%).

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 31 172 véhicules / jour pour 2009 contre 30 783 véhicules / jour pour 2008, soit une hausse de 1,3%.

Tarifs

Conformément aux dispositions tarifaires du contrat d'entreprise des sociétés ASF et Escota, les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2009.

- Pour ASF, la hausse moyenne pour l'ensemble des classes 1, 2 et 5 a été de 3,1% et pour les classes 3 et 4 de 3,7% ;

ASF a obtenu la certification environnementale ISO14001 pour l'opération Balbigny-La Tour de Salvagny.

Du point de vue contractuel, l'année aura été marquée par la signature de l'avenant à la Convention de Concession du tunnel de Puymorens prévoyant les modalités techniques et financières des travaux d'adaptation de cette infrastructure en matière de sécurité.

Trafic

Dans ce contexte, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2009 une évolution de leur trafic de +1,3% par rapport à l'année précédente :

- +3,2% pour les véhicules légers qui représentent 86,9% du trafic total ;
- -9,6% pour les poids lourds qui connaissent une baisse jamais connue auparavant du fait de la crise qui touche tout particulièrement le secteur industriel.

- Pour Escota, la hausse moyenne pour l'ensemble des classes 1, 2 et 5 a été de 3,2% et pour les classes 3 et 4 de 3,7%.

Concernant les coefficients de classe, seuls ceux des classes 3 et 4 ont changé pour les deux sociétés.

- Pour ASF, le coefficient de la classe 3 passe de 2,18 à 2,19, et celui de la classe 4 de 2,86 à 2,88 ;
- Pour Escota, le coefficient de la classe 3 passe de 2,12 à 2,14 et celui de la classe 4 de 2,90 à 2,95.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 2 899,5 millions d'euros pour l'année 2009 contre 2 823 millions d'euros pour l'année 2008, soit une progression de 2,7%.

Elles se répartissent entre ASF et Escota de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2008			Évolution 2009 vs 2008
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Chiffre d'affaires Péage	2 299,3	600,2	2 899,5	2 241,5	581,5	2 823,0	2,7 %

Le nombre de transactions payantes enregistrées dans les gares des deux sociétés a augmenté de 1,5 % avec 651,80 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2009 contre 641,93 millions en 2008.

La fréquentation des voies automatiques augmente de 8,4 % avec 547,9 millions de transactions sur l'année 2009 contre 505,6 millions de transactions sur l'année 2008.

Le taux de transactions traitées en voies automatiques progresse significativement au cours de l'année 2009 pour atteindre 84,1 % contre 78,8 % pour l'année 2008.

Cette progression notable est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau ;
- au transfert de la clientèle CAPLIS sur le télépéage PL ;
- à la progression significative du télépéage VL.

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2009 est de 674 544 pour un nombre de badges en circulation de 857 402 contre respectivement 591 260 et 761 728 au 31 décembre 2008.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions <i>(en millions)</i>	Année 2009	Année 2008	Évolution 2009 vs 2008	Part total en 2009	Part total en 2008
Voies manuelles	103,9	136,3	(23,8) %	15,9 %	21,2 %
Voies automatiques	309,2	281,0	10,1 %	47,4 %	43,8 %
Télépéage	238,7	224,6	6,3 %	36,6 %	35,0 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	547,9	505,6	8,4 %	84,1 %	78,8 %
TOTAL	651,8	641,9	1,5 %	100,0 %	100,0 %

Investissements

Le projet de la liaison nouvelle reliant Balbigny à la Tour de Salvagny progresse conformément au calendrier contractuel de l'opération. ASF a organisé le 26 juin 2009 une manifestation publique de lancement des travaux de percement du tunnel de Violay (3 900 m).

Cette opération fait l'objet d'un suivi environnemental exemplaire.

Les travaux relatifs aux élargissements à 2 x 3 voies des sections Biriadou-Ondres sur l'A63 et Perpignan Nord-Le Boulou sur l'A9 sont également en bonne voie.

Concernant Escota, les investissements portent notamment sur l'élargissement de l'A8 à Chateauneuf-Le-Rouge / Saint-

Maximin et sur les travaux concernant les tunnels du contournement de Nice et de la frontière Italienne sur l'A8.

Dans le cadre d'une recherche permanente d'une meilleure fluidité du trafic, le Groupe a poursuivi en association avec les services de l'État, ses travaux relatifs au programme A7-A9 (Vallée du Rhône Arc Languedocien). Les différents axes de progrès identifiés dans les domaines de la gestion du trafic ont fait l'objet d'études et d'expérimentations multiples renforcées.

Dans le même esprit, le Groupe ASF a accueilli avec satisfaction les résultats du "Grenelle de l'Environnement" et s'est notamment positionné comme un acteur moteur dans la recherche de solutions favorisant les buts poursuivis.

ASF et Escota ont réalisé 538,3 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2009, contre 481,3 millions d'euros l'année précédente, comme le montre le tableau ci-dessous :

Type d'investissement	2009			2008			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ^(*)	184,0		184,0	128,9		128,9	42,7%
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	150,6	151,4	302,0	103,0	195,0	298,0	1,3%
Immobilisation d'exploitation ^(*)	33,9	18,4	52,3	30,6	23,8	54,4	(3,9)%
TOTAL	368,5	169,8	538,3	262,5	218,8	481,3	11,8%

(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Financements

Au cours de l'année 2009, ASF a réalisé plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN pour un montant nominal de 1354,6 millions d'euros qui se composent :

- d'un placement privé de 200 millions d'euros le 16 février 2009 à un taux fixe de 4,785 % indexé sur l'inflation européenne hors tabac pour une durée de 10 ans ;
- d'une émission publique en trois tranches pour un nominal de 969,6 millions d'euros à un taux fixe de 7,375 % pour une durée de 10 ans. Les trois tranches se décomposent en :
 - une émission de 650 millions d'euros le 20 mars 2009,
 - une assimilation de 213,3 millions d'euros le 9 avril 2009,
 - une assimilation de 106,3 millions d'euros le 30 avril 2009 ;
- d'un placement privé le 30 septembre 2009 pour 185 millions d'euros à un taux fixe de 5,75 % pour une durée de 15 ans.

Charte d'engagements de service

Au mois de mars 2009 ASF et Escota ont abouti à la formulation définitive d'une charte d'engagements de service qui reflète une même volonté de progresser en matière d'information, de fluidité, de sécurité et de confort. Elle traduit la priorité donnée à l'assistance au client en temps réel dans tous les métiers.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19 " Transactions avec les parties liées " du Rapport Financier Annuel consolidé 2009.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le Groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16 " Informations relatives à la gestion des risques financiers " du Rapport Financier Annuel consolidé 2009.

1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2009	2008	% évolution
Chiffre d'affaires péages	2 899,5	2 823,0	2,7%
Redevances des installations commerciales	42,5	40,0	6,3%
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	25,0	31,8	(21,4)%
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 967,0	2 894,8	2,5%
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	427,3	344,5	24,0%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 394,3	3 239,3	4,8%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF pour les années 2009 et 2008 se ventile comme suit :

Année 2009								
(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'étranger	
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires 2009
Chiffre d'affaires péages	2 299,3	600,2				2 899,5		2 899,5
Redevances des installations commerciales	36,2	6,3				42,5		42,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,7	3,2	2,9	0,2	2,3	20,3	4,7	25,0
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 347,2	609,7	2,9	0,2	2,3	2 962,3	4,7	2 967,0
Part dans le chiffre d'affaires réalisé en France	79,2%	20,6%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le chiffre d'affaires total	79,1%	20,5%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	314,3	113,0				427,3		427,3
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 661,5	722,7	2,9	0,2	2,3	3 389,6	4,7	3 394,3

Année 2008								
	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'étranger	Chiffre d'affaires 2008
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires péages	2 241,5	581,5				2 823,0		2 823,0
Redevances des installations commerciales	33,7	6,3				40,0		40,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	18,7	2,9	3,0	0,3	2,2	27,2	4,6	31,8
Chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 293,9	590,7	3,0	0,3	2,2	2 890,2	4,6	2 894,8
Part dans le chiffre d'affaires réalisé en France	79,4%	20,4%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le chiffre d'affaires total	79,2%	20,4%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures	204,9	139,6				344,5		344,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 498,8	730,3	3,0	0,3	2,2	3 234,7	4,6	3 239,3

L'analyse comparative des années 2009 et 2008 pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits <i>(en millions d'euros)</i>	Année 2009			Année 2008			Écart	%
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota		
Recettes de péage	2 299,3	600,2	2 899,5	2 241,5	581,5	2 823,0	76,5	2,7%
Installations Commerciales	36,2	6,3	42,5	33,7	6,3	40,0	2,5	6,3%
Fibres et pylônes	11,7	3,2	14,9	18,7	2,9	21,6	(6,7)	(31,0)%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 347,2	609,7	2 956,9	2 293,9	590,7	2 884,6	72,3	2,5%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2009 des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 2 956,9 millions d'euros contre 2 884,6 millions d'euros pour l'année 2008, soit une progression de 2,5%.

Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 2,7 %; elles se sont élevées à 2 899,5 millions d'euros pour l'année 2009 contre 2 823 millions d'euros pour l'année 2008.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement:

Produits (en millions d'euros)	Année 2009			Année 2008			Écart	%
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota		
Paiements immédiats	355,9	126,2	482,1	373,2	134,4	507,6	(25,6)	(5,0)%
Abonnés	26,5	96,0	122,5	69,8	96,9	166,7	(44,2)	(26,5)%
Télépéage	892,4	160,2	1 052,6	834,0	146,0	980,0	72,6	7,4%
Cartes bancaires	832,1	177,8	1 009,9	760,0	161,8	921,8	88,1	9,6%
Cartes accréditives	191,5	39,7	231,2	203,5	42,0	245,5	(14,3)	(5,8)%
Refacturations	0,9	0,4	1,3	1,0	0,4	1,4	(0,1)	(7,1)%
Recettes de péages	2 299,3	600,2	2 899,5	2 241,5	581,5	2 823,0	76,5	2,7%

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants:

- effet trafic réseau stable: + 1,3 %;
- effet tarif et remises: + 1,4 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 42,5 millions d'euros pour l'année 2009 est en hausse de 6,3 % par rapport à 2008 (40 millions d'euros).

Produits des locations de fibre et pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont en baisse de 31 % passant de 21,6 millions d'euros pour l'année 2008 à 14,9 millions d'euros pour l'année 2009 du fait principalement de la résiliation de contrats de location de fibres optiques.

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 451,9 millions d'euros pour l'année 2009 contre 1 440,1 millions d'euros pour l'année 2008 soit une progression de 0,8 %.

Les charges opérationnelles, en hausse de 8,1 % s'élèvent à 1 946,2 millions d'euros pour l'année 2009 contre 1 800,7 millions d'euros pour l'année 2008. Elles intègrent notamment les charges de construction engagées pour la réalisation des ouvrages concédés qui ont augmenté de 24 % passant de 344,5 millions d'euros pour l'année 2008 à 427,3 millions d'euros pour l'année 2009.

Hors ces charges de construction, les charges opérationnelles sont de 1 518,9 millions d'euros pour l'année 2009 contre 1 456,2 millions d'euros pour l'année 2008 soit une progression de 4,3 %.

Parmi les éléments contribuant à cette variation, on peut noter:

- la baisse de 2,4 % des " **achats consommés nets** " qui s'élèvent à 28,8 millions d'euros pour l'année 2009 contre 29,5 millions d'euros pour l'année 2008;
- la baisse de 10,6 % des " **charges externes** " (services extérieurs, personnel intérimaire et sous-traitance) qui passent de 201,7 millions d'euros pour l'année 2008 à 180,4 millions d'euros pour l'année 2009;

- l'augmentation de 3,3% des "**impôts et taxes**": 395,9 millions d'euros pour l'année 2009 contre 383,1 millions d'euros pour l'année 2008. Elle correspond principalement à la hausse des taxes liées au trafic observé et à la taxe professionnelle suite à l'ouverture de nouvelles sections d'autoroutes;
- la baisse de 2,8% des **charges de personnel**: 370,2 millions d'euros pour l'année 2009 contre 380,8 millions d'euros pour l'année 2008. Hors coûts non récurrents liés aux mesures sociales favorisant la mobilité et l'évolution du personnel, les charges de personnel sont de 356,4 millions d'euros pour l'année 2009 contre 347,9 millions d'euros pour l'année 2008 soit une augmentation de 2,8%;
- la progression de +2% des **dotations aux amortissements nets** avec 558 millions d'euros pour l'année 2009 contre 547,3 millions d'euros pour la même période de 2008.

L'essentiel est constitué des amortissements de caducité nets de reprises de subventions en relation avec les nouvelles sections d'autoroute mises en service et les investissements réalisés depuis décembre 2008. Ils passent de 444,9 millions d'euros pour l'année 2008 à 454,6 millions d'euros pour l'année 2009.

Pour les immobilisations d'exploitation et les immobilisations incorporelles, l'amortissement passe de 102,4 millions d'euros pour l'année 2008 à 103,4 millions d'euros pour l'année 2009;

- la baisse des **dotations nettes aux provisions** qui génèrent un produit s'élevant à 11,3 millions d'euros pour l'année 2009 contre un produit de 85,8 millions d'euros pour l'année 2008.

Cette baisse résulte largement de la reprise en 2008 de la provision relative à la modification du régime des frais de santé offert aux salariés actifs et aux retraités des sociétés ASF et Escota: l'impact net de charge avant impôt était de 76,6 millions d'euros dont 44,3 millions d'euros pour ASF et 32,3 millions d'euros pour Escota (voir note C.13.2 "Autres provisions non courantes" du Rapport Financier Annuel consolidé de 2008). Dans une moindre mesure, elle correspond également à la reprise de la provision constituée au titre des accords CATS: ces accords ont fait l'objet d'un avenant en juin 2009 pour ASF et pour Escota qui s'est traduit par une reprise de 10,8 millions d'euros (voir note C.13.2 "Autres provisions non courantes" de l'annexe aux comptes consolidés de 2009);

- la diminution des charges relatives aux "**paiements en actions**" qui se sont élevées à 3,2 millions d'euros pour l'année 2009 contre 6,4 millions d'euros pour l'année 2008;
- la diminution de la quote-part de "**résultats des entreprises associées**" qui s'est élevée à 0,3 million d'euros pour l'année

2009 contre 1,5 million d'euros pour l'année 2008. Cette variation s'explique principalement par l'intégration en 2008 de la société Axxès au périmètre de consolidation par mise en équivalence (voir notes B.2.1 "Périmètre de consolidation" et C.9 "Participation dans les entreprises associées" du Rapport Financier Annuel consolidé de 2008).

2.2. Coût de l'Endettement Financier Net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'Endettement Financier Net, en baisse de 9,9%, s'élève à -492,4 millions d'euros pour l'année 2009 contre -546,2 millions d'euros pour l'année 2008.

Cette baisse nette de 53,8 millions d'euros de la charge d'intérêts par rapport à l'année 2008 s'explique principalement par la baisse du taux moyen de la dette sur l'année 2009.

Les autres produits et charges financiers font ressortir une charge nette de 16,8 millions d'euros pour l'année 2009 contre un produit net de 3,5 millions d'euros pour l'année 2008. Cette variation résulte principalement de la charge d'actualisation liée à la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés de 36,9 millions d'euros pour l'année 2009 contre 5,7 millions d'euros pour l'année 2008 et des coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction qui sont passés de 18,6 millions d'euros pour l'année 2008 à 25,2 millions d'euros pour l'année 2009.

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et les impôts différés, est de 314,5 millions d'euros pour l'année 2009 en hausse de 6,5% par rapport à l'année 2008 (295,4 millions d'euros). Le taux effectif d'impôt est de 33,4% pour l'année 2009 contre 33% pour l'année 2008.

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe ressort à 627 millions d'euros pour l'année 2009 en hausse de 4,5% par rapport à celui de l'année 2008 (600,3 millions d'euros).

Le résultat net part du Groupe est de 2,715€ par action pour l'année 2009 contre 2,599€ pour l'année 2008.

La part des intérêts minoritaires est de 1,2 million d'euros pour l'année 2009 contre 1,7 million d'euros pour l'année 2008.

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan est de 11 754,5 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 8,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (11 763,3 millions d'euros).

Cette diminution est principalement liée à la progression des amortissements en 2009 (558 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (538,2 millions d'euros). Elle tient compte également de l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs qui passe de 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 106,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le total de l'actif courant, 687,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 est en augmentation de 119,3 millions d'euros du fait principalement des disponibilités de trésorerie qui sont en hausse de 103,6 millions d'euros, ainsi que de la juste valeur des produits dérivés actifs qui a augmenté de 34,1 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 142,1 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2009 à 613,1 millions d'euros (contre 471 millions d'euros au 31 décembre 2008). Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation des

réserves et de l'incidence négative liée à la juste valeur des instruments de cash flow hedge.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2009 s'élève à 9 651,9 millions d'euros contre 9 439,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 212,1 millions d'euros due essentiellement à l'augmentation des emprunts pour 314,9 millions d'euros, à la baisse de la juste valeur des produits dérivés pour 65,4 millions d'euros, à la baisse des provisions non courantes pour 10,5 millions d'euros et à la baisse des impôts différés passifs pour 30,5 millions d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 2 176,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 en baisse de 243,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (2 420,3 millions d'euros). Cette baisse se concentre principalement sur la diminution de la part à court terme des emprunts qui est de 1 109,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 411,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une variation de 302,3 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'Endettement Financier Net du Groupe** s'élève à 10 120,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 10 318,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 229,1 millions d'euros en augmentation de 103,6 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (125,5 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- **la Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et des impôts (CAFICE)** de 1 996,7 millions d'euros pour l'année 2009, soit 5 % de plus que la CAFICE de l'année 2008 (1 900,9 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent ainsi à 1 238,8 millions d'euros pour l'année 2009 soit près de 6,6 % de plus par rapport à ceux de l'année 2008 (1 162,7 millions d'euros) ;

- **les flux nets liés aux opérations d'investissements** représentent 532,1 millions d'euros pour l'année 2009 soit une hausse de 20 % par rapport à ceux de l'année 2008 (443,6 millions d'euros) ;

- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 604,9 millions d'euros pour l'année 2009 contre des flux négatifs de 675,9 millions d'euros pour l'année 2008. Ils intègrent pour l'essentiel les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (457,3 millions d'euros), les encaissements liés à de nouveaux emprunts (1 350,3 millions d'euros), les remboursements d'emprunts et des lignes de crédit pour un total de 1 390,4 millions d'euros, et l'impact des dérivés (mise en place et résiliation) pour un montant de 106,5 millions d'euros.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Au niveau des comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit pour l'année 2009 à 2 347,2 millions d'euros contre 2 293,9 millions d'euros pour l'année 2008, soit une progression de 2,3 %.

5.2. Résultat net

Le résultat net de l'année 2009 s'établit à 610,5 millions d'euros en hausse de 78,7% comparé à 341,6 millions d'euros de l'année 2008.

L'année 2008 avait enregistré une charge exceptionnelle au titre de la comptabilisation pour la première fois de la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages du domaine concédé.

2. Comptes consolidés d'ASF au 31 décembre 2009

ÉTATS FINANCIERS	14
<u>Compte de résultat consolidé de la période</u>	<u>14</u>
<u>État du résultat global consolidé de la période</u>	<u>15</u>
<u>Bilan consolidé actif</u>	<u>16</u>
<u>Bilan consolidé passif</u>	<u>17</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>18</u>
<u>Variation des capitaux propres consolidés</u>	<u>19</u>
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	20
<u>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</u>	<u>21</u>
<u>B. Notes relatives au compte de résultat</u>	<u>33</u>
<u>C. Notes relatives au bilan</u>	<u>40</u>
<u>D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession</u>	<u>68</u>
<u>E. Autres notes</u>	<u>69</u>
<u>F. Événements postérieurs à la clôture</u>	<u>71</u>
<u>G. Litiges et arbitrages</u>	<u>72</u>

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	B.1	3 394,3	3 239,3
dont:			
Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession		2 967,0	2 894,8
Chiffres d'affaires réalisés par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures		427,3	344,5
Produits des activités annexes		6,7	6,4
Charges opérationnelles		(1 946,2)	(1 800,7)
Résultat opérationnel sur activité	B.2	1 454,8	1 445,0
Paiement en actions (IFRS2)	B.2.3	(3,2)	(6,4)
Résultats des entreprises associées		0,3	1,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	B.2	1 451,9	1 440,1
Coût de l'endettement financier brut		(495,0)	(556,3)
Produits financiers des placements de trésorerie		2,6	10,1
Coût de l'Endettement Financier Net	B.3	(492,4)	(546,2)
Autres produits financiers	B.3	25,8	21,1
Autres charges financières	B.3	(42,6)	(17,6)
Impôts sur les bénéfices	B.4	(314,5)	(295,4)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		628,2	602,0
Résultat net de la période - Part des intérêts minoritaires		1,2	1,7
Résultat net de la période - Part du Groupe		627,0	600,3
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	B.5	2,715	2,599
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	B.5	2,715	2,599

État du résultat global consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE (y compris part des minoritaires)		628,2	602,0
Instruments financiers: variations de juste valeur	B.3 - C.11.3	(32,6)	(118,2)
dont:			
<i>Actifs financiers disponibles à la vente^(*)</i>		1,3	(2,2)
<i>Couverture de flux de trésorerie (part efficace)^(**)</i>		(33,9)	(116,0)
Écarts de conversion		(0,1)	0,1
Impôt ^(***)	C.11.3	11,3	40,6
PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(21,4)	(77,5)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		606,8	524,5
dont:			
Part du Groupe		605,6	522,8
Part des intérêts minoritaires		1,2	1,7

^(*) Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. En l'absence d'indication objective de dépréciation, ces variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

^(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

^(***) Dont - 0,4 million d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente contre + 0,8 million d'euros en 2008 et 11,7 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) contre 39,8 millions d'euros en 2008.

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6	10885,2	10889,4
Autres immobilisations incorporelles	C.7	25,8	24,6
Immobilisations corporelles	C.8	718,7	743,4
Participations dans les entreprises associées	C.9	5,8	6,4
Autres actifs financiers non courants	C.10	12,2	9,2
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15	106,8	90,3
Total actifs non courants		11 754,5	11 763,3
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14	8,9	11,7
Clients et autres créances d'exploitation	C.14	325,4	332,0
Autres actifs courants	C.14	36,9	35,7
Actifs d'impôt exigible		0,0	8,8
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15	86,4	52,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15	0,4	1,8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15	229,1	125,5
Total actifs courants		687,1	567,8
TOTAL ACTIFS		12 441,6	12 331,1

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Primes liées au capital		0,0	13,3
Réserves consolidées		28,8	(121,6)
Réserves de conversion		0,0	0,1
Résultat net de la période - Part du Groupe		627,0	600,3
Résultat de la période enregistré directement en capitaux propres		(75,7)	(54,4)
Capitaux propres - Part du Groupe		609,4	467,0
Intérêts minoritaires		3,7	4,0
Total capitaux propres		613,1	471,0
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13	83,6	94,1
Emprunts obligataires	C.15	3 073,3	1 712,0
Autres emprunts et dettes financières	C.15	6 267,2	7 313,6
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15	39,8	105,2
Autres passifs non courants		9,1	5,5
Impôts différés passifs non courants	B.4.3	178,9	209,4
Total passifs non courants		9 651,9	9 439,8
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14	356,4	325,8
Fournisseurs	C.14	58,9	66,7
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15	53,7	46,0
Autres passifs courants	C.14	535,3	561,1
Passifs d'impôt exigible		63,0	9,1
Dettes financières courantes	C.15	1 109,3	1 411,6
Total passifs courants		2 176,6	2 420,3
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		12 441,6	12 331,1

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		628,2	602,0
Dotations nettes aux amortissements		558,0	554,4
Dotations (Reprises) nettes aux provisions		38,5	(74,8)
Païement en actions (IFRS2) et autres retraitements		(8,6)	(4,0)
Résultat sur cessions		(0,2)	2,6
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change		0,0	(0,6)
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(0,9)	(1,7)
Coûts d'emprunt immobilisés		(25,2)	(18,6)
Coût de l'Endettement Financier Net comptabilisé		492,4	546,2
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		314,5	295,4
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1996,7	1900,9
Variations du BFR et des provisions courantes	C.14	(8,4)	(6,0)
Impôts payés		(273,6)	(179,1)
Intérêts financiers nets payés		(475,9)	(553,1)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1238,8	1162,7
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(10,3)	(10,9)
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,0
Investissements opérationnels nets		(10,3)	(10,9)
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets		1228,5	1 151,8
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(523,7)	(424,0)
<i>Cession des immobilisations du domaine concédé</i>			
Investissements du domaine concédé		(523,7)	(424,0)
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		0,0	(5,5)
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		0,0	(2,6)
Investissements financiers nets		0,0	(8,1)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		1,4	0,2
Autres		0,5	(0,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(532,1)	(443,6)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	C.11.4	(457,3)	(471,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,0)	(1,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	C.15	1 350,3	950,9
Remboursements d'emprunts	C.15	(1 172,4)	(788,7)
Variation des lignes de crédit		(218,0)	(377,0)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		(106,5)	11,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(604,9)	(675,9)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	101,8	43,2
Trésorerie nette à l'ouverture	C.15	125,5	77,1
Autres variations		1,8	5,2
Trésorerie nette à la clôture	C.15	229,1	125,5
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		106,5	(11,4)
(Émission) remboursement des emprunts		(177,9)	(162,2)
Variation des lignes de crédit		218,0	377,0
Autres variations		(52,3)	(95,0)
Variation de l'endettement net		197,9	156,8
Endettement net en début de période	C.15	(10 318,5)	(10 475,3)
Endettement net en fin de période	C.15	(10 120,6)	(10 318,5)

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres part du Groupe									
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total	Minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2008	29,3	15,8	(117,0)		471,1	23,2	422,4	4,7	427,1
Résultat net de la période					600,3		600,3	1,7	602,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres				0,1		(77,6)	(77,5)		(77,5)
Résultat global de la période				0,1	600,3	(77,6)	522,8	1,7	524,5
Affectation de résultat et dividendes distribués			(0,1)		(471,1)		(471,2)	(1,3)	(472,5)
Paiements en actions (IFRS 2)		(2,5)					(2,5)		(2,5)
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle			(4,5)				(4,5)	(1,1)	(5,6)
Capitaux propres 31/12/2008	29,3	13,3	(121,6)	0,1	600,3	(54,4)	467,0	4,0	471,0
Résultat net de la période					627,0		627,0	1,2	628,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(0,1)		(21,3)	(21,4)		(21,4)
Résultat global de la période				(0,1)	627,0	(21,3)	605,6	1,2	606,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		(12,5)	155,5		(600,3)		(457,3)	(1,0)	(458,3)
Autres variations		(0,8)	1,1				0,3	(0,5)	(0,2)
Paiements en actions (IFRS 2)			(6,2)				(6,2)		(6,2)
Capitaux propres 31/12/2009	29,3		28,8		627,0	(75,7)	609,4	3,7	613,1

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	21
A.1. Principes généraux	21
A.2. Méthodes de consolidation	22
A.3. Règles et méthodes d'évaluation	23
B. Notes relatives au compte de résultat	33
B.1. Chiffre d'affaires	33
B.2. Résultat opérationnel	34
B.3. Charges et produits financiers	36
B.4. Impôts sur les bénéfices	37
B.5. Résultat par action	39
C. Notes relatives au bilan	40
C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	40
C.7. Autres immobilisations incorporelles	41
C.8. Immobilisations corporelles	42
C.9. Participations dans les entreprises associées	43
C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	44
C.11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)	45
C.12. Paiement en actions	46
C.13. Provisions non courantes	47
C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	52
C.15. Informations relatives à l'Endettement Financier Net	55
C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers	61
C.17. Autres informations sur les instruments financiers	66
D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	68
D.18. Contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel	68
E. Autres notes	69
E.19. Transactions avec les parties liées	69
E.20. Effectifs et droits à la formation	70
E.21. Honoraires des Commissaires aux Comptes	71
F. Événements postérieurs à la clôture	71
G. Litiges et arbitrages	72

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2009 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation dès sa clôture au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 12 "Traitement comptable des contrats de concession" dont l'application deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables appliqués par le Groupe ASF au 31 décembre 2009 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 (voir note A.1.1 "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009").

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 4 mai 2010.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

A.1.1.1. Normes entraînant un changement de présentation

Le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

IAS1 révisée "Présentation des états financiers"

Selon IAS1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion et les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état "État du résultat global" reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés.

Conformément à l'option laissée par IAS1 révisée, le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée

du compte de résultat consolidé, en commençant par le résultat net (y compris intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.

IFRS8 "Secteurs opérationnels"

Cette norme se substitue à la norme IAS 14 "Information sectorielle". L'objectif de cette nouvelle norme est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne.

Il est rappelé que le Groupe ASF est géré en un seul secteur d'activité (voir note A.3.27. "Information sectorielle").

L'application d'IFRS8 est donc sans incidence sur l'information présentée.

A.1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 (hors IFRS 5);
- IFRS 1 et IAS 27 révisées "Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée";
- IFRS 2 amendée "Conditions d'acquisition des droits et annulations";
- IFRS 7 amendée "Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers";
- IAS 23 révisée "Coûts d'emprunts";
- IAS 32 et IAS 1 amendées "Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation";
- IAS 39 et IFRIC 9 amendées "Dérivés incorporés";
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation clients";
- IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger".

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe ASF au 31 décembre 2009. Les informations à fournir selon la norme IFRS 7 amendée avaient été introduites dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008. S'agissant d'IAS 23 révisée, le Groupe ASF avait déjà choisi dès le passage aux IFRS d'appliquer la capitalisation des intérêts intercalaires en immobilisations imposée par cette nouvelle norme.

A.1.2. Normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2009

À l'exception d'IFRIC 12 "Concessions de services publics" qui a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 1 révisée et amendée le 23 juillet 2009 " Première adoption des normes IFRS " ;
- IFRS 2 amendée " comptabilisation des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie " ;
- IFRS 3 révisée " Regroupements d'entreprises (phase 2) " ;
- IFRS 9 " Classification et évaluation des instruments financiers " ;
- IAS 24 amendée " Informations sur les parties liées " ;
- IAS 27 amendée " États financiers consolidés et individuels " ;
- IAS 32 amendée " Classement des droits de souscription émis " ;
- IAS 39 amendée " Éléments éligibles à la couverture " ;
- IFRIC 14 amendée " Paiements anticipés des exigences de financement minimal " ;
- IFRIC 17 " Distribution en nature aux actionnaires " ;
- IFRIC 18 " Transferts d'actifs des clients " ;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 ;
- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

Le Groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.1.3. Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement des modalités de calcul des impôts locaux français, n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre de consolidation

Aucune acquisition ni aucune cession ne sont intervenues sur l'exercice 2009.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne la société Escota et, depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés Radio Trafic FM (RTFM), Jamaican Infrastructure Operator (JIO), Truck Etape et Openly.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans la société TransJamaican Highway et, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans la société Axxès.

Les comptes consolidés ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'a pas évolué depuis 2008 :

(en nombre de sociétés)	31/12/2009			31/12/2008		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	5	1	6	5	1
Mise en équivalence	2	1	1	2	1	1
TOTAL	8	6	2	8	6	2

A.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement long terme (dont le

remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans des entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2008 et 2009 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà

du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

A.3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

A.3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du Plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1 " Provisions pour retraite ". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

A.3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretiens servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de

travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et de taux d'actualisation pour actualiser ces provisions.

A.3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de 3 modèles ou niveaux qui sont :

Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne :

Ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables :

Ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, l'absence d'un marché actif.

A.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4 " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parcs de stationnement;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de concession selon l'interprétation IFRIC 12.

Selon les termes de cette interprétation le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers :** modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique aux sociétés ASF et Escota.

- **Soit de la part du concédant :** modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit

contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des "prêts et créances" qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient d'une part des usagers et d'autre part du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

A.3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'épargne groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial basé sur des simulations dites de " Monte Carlo " est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

A.3.5.1. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions VINCI

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

A.3.5.2. Plan d'attribution d'actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plan d'épargne Groupe VINCI

Dans le cadre du Plan d'épargne groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote de 10% par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stocks options, des attributions d'actions de performance et du Plan épargne groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en Assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier VINCI. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiement en actions (IFRS2)", du résultat opérationnel.

A.3.6. Coût de l'Endettement Financier Net

Le coût de l'Endettement Financier Net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture;
- la rubrique "produits financiers des placements" qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne

pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage (voir note A.3.4 "Contrats de concession").

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession: bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un

engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14 "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation ne sont pas affectées à un actif en particulier (y compris goodwill), mais à la valeur comptable totale de l'investissement.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des entreprises associées est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2 "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie "titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible :

- pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;

– la perte de valeur est significative lorsqu’une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l’absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie “ prêts et créances au coût amorti ” comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte-courant consenties à des entités associées ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d’intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l’objet d’une comptabilisation de perte de valeur en date d’arrêt s’il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d’intérêt effectif d’origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d’acquisition ou de production par l’entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l’entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres créances d’exploitation

Les créances clients et autres créances d’exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l’effet d’actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d’un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d’un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d’OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d’équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.21 “ Disponibilités et équivalents de trésorerie ”).

Le Groupe ASF retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées directement en résultat.

Les achats et ventes d’actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l’actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d’OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n’excède pas 3 mois à l’origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants.

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel et les indemnités de rupture de contrats de travail (CATS), évalués selon la norme IAS19, et les autres provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface...),

des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (courants et non courants)

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, telles que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur

attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'investissement;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique "Autres actifs financiers non courants" ou "Autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "Juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "Juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- couverture de flux de trésorerie;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change entre monnaies fonctionnelles afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument

de couverture comptabilisée en écarts de conversion est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.24.3. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking PL).

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires péages	2 899,5	2 823,0
Redevances des installations commerciales	42,5	40,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	25,0	31,8
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 967,0	2 894,8
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	427,3	344,5
Chiffre d'affaires	3 394,3	3 239,3

La ventilation du Chiffre d'affaires en France et à l'étranger et par société du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'étranger	
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires 2009
Chiffre d'affaires péages	2 299,3	600,2				2 899,5		2 899,5
Redevances des installations commerciales	36,2	6,3				42,5		42,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,7	3,2	2,9	0,2	2,3	20,3	4,7	25,0
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 347,2	609,7	2,9	0,2	2,3	2 962,3	4,7	2 967,0
Part dans le chiffre d'affaires réalisé en France	79,2%	20,6%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le chiffre d'affaires total	79,1%	20,5%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	314,3	113,0				427,3		427,3
Chiffre d'affaires	2 661,5	722,7	2,9	0,2	2,3	3 389,6	4,7	3 394,3

Année 2008								
	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'étranger	Chiffre d'affaires 2008
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires péages	2 241,5	581,5				2 823,0		2 823,0
Redevances des installations commerciales	33,7	6,3				40,0		40,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	18,7	2,9	3,0	0,3	2,2	27,2	4,6	31,8
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 293,9	590,7	3,0	0,3	2,2	2 890,2	4,6	2 894,8
Part dans le chiffre d'affaires réalisé en France	79,4%	20,4%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le chiffre d'affaires total	79,2%	20,4%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	204,9	139,6				344,5		344,5
Chiffre d'affaires	2 498,8	730,3	3,0	0,3	2,2	3 234,7	4,6	3 239,3

B.2. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 967,0	2 894,8
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	427,3	344,5
Chiffres d'affaires	3 394,3	3 239,3
Produits des activités annexes	6,7	6,4
Achats consommés	(28,8)	(29,5)
Services extérieurs	(165,9)	(187,2)
Personnel intérimaire	(4,0)	(5,7)
Sous-traitance	(10,5)	(8,8)
Charges de construction	(427,3)	(344,5)
Impôts et taxes	(395,9)	(383,1)
Charges de personnel	(370,2)	(380,8)
Autres produits et charges opérationnels	3,1	0,4
Amortissements ^(*)	(558,0)	(547,3)
Dotations nettes aux provisions ^(**)	11,3	85,8
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)	(1 946,2)	(1 800,7)
Résultat opérationnel sur activité	1 454,8	1 445,0
Paiement en actions (IFRS 2)	(3,2)	(6,4)
Résultats des entreprises associées	0,3	1,5
Résultat opérationnel	1 451,9	1 440,1

(*) Nets de la quote-part de reprises d'amortissement rattachées aux subventions d'investissement.

(**) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note C.13.2 "Autres provisions non courantes") et des provisions courantes (voir note C.14.2 "Analyses des provisions courantes").

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et du résultat des entreprises associées.

Il ressort à 1 454,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, en progression de 0,7 % par rapport au 31 décembre 2008 (1 445 millions d'euros) (respectivement 49 % et 49,9 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des charges sur paiements en actions et du résultat des entreprises associées, s'élève à 1 451,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 440,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 (respectivement 48,9% et 49,8% du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), soit une progression de 0,8%.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	2,9	2,0
Moins values nettes de cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0,2	(1,6)
Autres produits et charges opérationnels	3,1	0,4

B.2.2. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	454,2	444,9
Autres immobilisations incorporelles	8,5	9,1
Immobilisations corporelles	95,3	93,3
Amortissements	558,0	547,3

B.2.3. Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (contre

6,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2008), dont 1,7 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions gratuites VINCI (contre 2,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2008) voir note C.12 " Paiements en actions ".

B.3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante:

Année 2009				
	2009			
	Coût de l'Endettement Financier Net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs évalués aux coûts amortis ⁽¹⁾	(498,8)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	2,6			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat: actifs et passifs	(1,3)			
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs	5,1			(33,9)
Sous-total Endettement Financier Net	(492,4)			(33,9)
Prêts et créances			0,6	
Actifs disponibles à la vente		(0,5)		1,3
Coût d'actualisation		(42,2)		
Coûts d'emprunts immobilisés			25,2	
Total résultat financier	(492,4)	(42,7)	25,8	(32,6)

(1) Dont 0,9million d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

Année 2008				
	2008			
	Coût de l'Endettement Financier Net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs évalués aux coûts amortis ⁽¹⁾	(554,1)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	10,1			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat: actifs et passifs	(3,8)			
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs	1,6			(116,0)
Sous-total Endettement Financier Net	(546,2)			(116,0)
Prêts et créances		(3,9)	0,9	
Actifs disponibles à la vente		(1,0)	1,0	(2,2)
Résultat de change			0,6	
Coût d'actualisation		(12,7)		
Coûts d'emprunts immobilisés			18,6	
Total résultat financier	(546,2)	(17,6)	21,1	(118,2)

(1) Dont 0,9million d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

La présentation de l'Endettement Financier Net (EFN) par catégorie comptable est définie en note C.15 " Informations relatives à l'Endettement Financier Net ".

Le coût de l'Endettement Financier Net s'élève à 492,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 546,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une baisse de 9,9%. Cette baisse nette de 53,8 millions d'euros par rapport à 2008 de la charge d'intérêts des dettes financières s'explique principalement par la baisse du taux moyen de la dette sur l'année 2009.

Les autres charges et produits financiers s'élèvent à -16,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils intègrent notamment les

coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 18,6 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les autres produits financiers s'élèvent à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009 contre 2,5 millions au 31 décembre 2008.

Les coûts d'actualisation des provisions des dettes et créances à plus d'un an portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008) et sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (5,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante:

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Intérêts nets perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	34,7	(0,2)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	11,0	82,2
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(10,9)	(82,5)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(29,3)	2,7
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(0,4)	(0,6)
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	5,1	1,6

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note C.16 " Informations relatives à la gestion des risques financiers ".

B.4. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 314,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 295,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

Le montant des impôts sur les bénéfices s'analyse de la façon suivante:

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Impôts courants	(330,3)	(160,5)
Impôts différés	15,8	(134,9)
Impôts sur les bénéfices	(314,5)	(295,4)

La charge d'impôt courant (hors provisions et reprises de provisions fiscales) comptabilisée pour l'exercice est de 336,6 millions d'euros (contre 183,4 millions d'euros en 2008),

dont 250,4 millions d'euros pour ASF (contre 108,5 millions d'euros en 2008) et 85,8 millions d'euros pour Escota (contre 74,8 millions d'euros en 2008).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante:

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	942,4	895,9
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(324,5)	(308,5)
Différences permanentes et divers écarts	10,0	13,1
Impôt effectivement constaté	(314,5)	(295,4)
Taux d'impôt effectif	33,37 %	32,97 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et des résultats des entreprises associées	33,26 %	32,74 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets de provisions pour risque fiscal (voir note C.14.2 "Analyse des provisions courantes"), d'une part, et les effets

associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions pour - 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre - 1,5 million d'euros au 31 décembre 2008, d'autre part.

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variations			31/12/2008
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	0,0	(0,1)			0,1
Engagements de retraites et assimilés	19,5	(3,6)			23,1
Provisions pour congés à payer	10,1	0,3			9,8
Autres provisions	11,5	4,1			7,4
Participation aux résultats	9,3	3,1			6,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	45,1	0,9	11,7		32,5
Autres	4,1	0,7			3,4
Total	99,6	5,4	11,7	0,0	82,5
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	224,5	(5,8)			230,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	19,5	(0,1)			19,6
Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement	4,0	0,6			3,4
Amortissements dérogatoires	7,0	0,0			7,0
Provisions pour gros entretiens (actualisation)	15,6	(8,8)			24,4
Mise à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	0,4	0,0	0,4		0,0
Autres	7,5	0,3			7,2
Total	278,5	(13,8)	0,4	0,0	291,9
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(178,9)				(209,4)
Impôts différés nets	(178,9)	19,2	11,3	0,0	(209,4)

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230978001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de

donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2009 et en 2008 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts des infrastructures	Avances et encours	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2008	15 720,1	725,8	(224,1)	16 221,8
Acquisitions de l'exercice	76,9	286,2	(2,8)	360,3
Sorties de l'exercice	(1,4)			(1,4)
Autres mouvements	492,7	(476,8)	(51,1)	(35,2)
Au 31/12/2008	16 288,3	535,2	(278,0)	16 545,5
Acquisitions de l'exercice	56,7	395,8	(6,3)	446,2
Sorties de l'exercice	(1,0)			(1,0)
Autres mouvements	79,5	(74,7)		4,8
Au 31/12/2009	16 423,5	856,3	(284,3)	16 995,5
Amortissements				
Au 01/01/2008	5 296,3	0,0	(82,7)	5 213,6
Amortissements de la période	451,8		(6,9)	444,9
Sorties de l'exercice	(0,3)			(0,3)
Autres mouvements	(2,1)			(2,1)
Au 31/12/2008	5 745,7	0,0	(89,6)	5 656,1
Amortissements de la période	462,0		(7,8)	454,2
Sorties de l'exercice				0,0
Autres mouvements				0,0
Au 31/12/2009	6 207,7	0,0	(97,4)	6 110,3
Valeur nette				
Au 01/01/2008	10 423,8	725,8	(141,4)	11 008,2
Au 31/12/2008	10 542,6	535,2	(188,4)	10 889,4
Au 31/12/2009	10 215,8	856,3	(186,9)	10 885,2

Les investissements de l'exercice dans les nouveaux projets en concession par le Groupe ASF s'élèvent à 446,2 millions d'euros (contre 360,3 millions d'euros pour 2008).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2009 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 25,2 millions d'euros (contre 18,6 millions d'euros pour 2008).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 856,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 535,2 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D "Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2008	97,3	16,6	113,9
Acquisitions par voie de changement de méthode de consolidation du Groupe	0,1	0,3	0,4
Acquisitions de l'exercice	2,1	8,4	10,5
Sorties de l'exercice	(1,5)		(1,5)
Autres mouvements	7,0	(6,4)	0,6
Au 31/12/2008	105,0	18,9	123,9
Acquisitions de l'exercice	3,1	6,9	10,0
Sorties de l'exercice	(1,0)	(0,1)	(1,1)
Autres mouvements	9,4	(9,5)	(0,1)
Au 31/12/2009	116,5	16,2	132,7
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2008	82,5	8,0	90,5
Amortissements repris par voie de changement de méthode de consolidation du Groupe	0,1		0,1
Amortissements de la période	8,7	0,4	9,1
Sorties de l'exercice	(0,5)	0,1	(0,4)
Au 31/12/2008	90,8	8,5	99,3
Amortissements de la période	8,5		8,5
Sorties de l'exercice	(0,9)		(0,9)
Au 31/12/2009	98,4	8,5	106,9
Valeur nette			
Au 01/01/2008	14,8	8,6	23,4
Au 31/12/2008	14,2	10,4	24,6
Au 31/12/2009	18,1	7,7	25,8

C.8. Immobilisations corporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Avances et encours sur immobilisations corporelles du domaine concédé	Subventions d'investissements sur immobilisations corporelles du domaine concédé	Autres immobilisations corporelles	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2008	1 790,2	70,7	(44,4)	0,0	0,0	1 816,5
Acquisitions par voie de changement de méthode de consolidation				10,0		10,0
Acquisitions de l'exercice	27,2	75,3		0,5		103,0
Sorties de l'exercice	(41,5)			(0,1)		(41,6)
Autres mouvements	32,9	(49,6)	39,3	0,1		22,7
Au 31/12/2008	1 808,8	96,4	(5,1)	10,5	0,0	1 910,6
Acquisitions de l'exercice	30,5	51,5	(0,3)	0,3		82,0
Sorties de l'exercice	(21,4)					(21,4)
Autres mouvements	42,3	(47,0)				(4,7)
Au 31/12/2009	1 860,2	100,9	(5,4)	10,8	0,0	1 966,5
Amortissements						
Au 01/01/2008	1 115,0	0,0	(4,7)	0,0	0,0	1 110,3
Amortissements repris par voie de changement de méthode de consolidation				1,4		1,4
Amortissements de la période	92,8		(0,2)	0,7		93,3
Sorties de l'exercice	(39,5)					(39,5)
Autres mouvements	1,7					1,7
Au 31/12/2008	1 170,0	0,0	(4,9)	2,1	0,0	1 167,2
Amortissements de la période	95,0		(0,2)	0,5		95,3
Pertes de valeur				5,6		5,6
Sorties de l'exercice	(20,5)					(20,5)
Autres mouvements				0,2		0,2
Au 31/12/2009	1 244,5	0,0	(5,1)	8,4	0,0	1 247,8
Valeur nette						
Au 01/01/2008	675,2	70,7	(39,7)	0,0	0,0	706,2
Au 31/12/2008	638,8	96,4	(0,2)	8,4	0,0	743,4
Au 31/12/2009	615,7	100,9	(0,3)	2,4	0,0	718,7

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 100,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 96,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).

C.9. Participations dans les entreprises associées

C.9.1. Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des titres en début d'exercice	6,4	2,0
Changement de méthode de consolidation du Groupe		2,9
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	0,3	1,5
Dividendes distribués	(0,9)	0,0
Valeur des titres en fin d'exercice	5,8	6,4

C.9.2. Informations financières sur les entreprises associées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2009 concernent la société TransJamaican Highway et la société Axxès.

Les principales données financières au 31 décembre 2009 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	TransJamaican Highway	Axxès
% de détention	34,0%	35,5%
Données financières à 100%		
Chiffre d'affaires	25,3	672,2
Quote-part du Groupe	8,6	199,6
Charges opérationnelles	(8,9)	(668,0)
Résultat opérationnel	16,4	4,2
Résultat net	(1,0)	3,0
Capitaux propres au 31/12/2009	1,2	10,6
Part du Groupe dans les capitaux propres	0,4	3,8
Goodwill		
Part du Groupe dans le résultat consolidé	(0,7)	1,0
Valeur des titres mis en équivalence		
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,2
Coût des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,2
Autres informations au bilan		
Total Actif/Passif	180,4	213,9
Endettement Financier Net au 31/12/2009	157,5	(54,9)
Endettement Financier Net (quote-part d'ASF)	53,5	(19,5)

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de participation évalués à la juste valeur	4,5	3,3
Titres de participation non cotés	0,6	0,6
Actifs disponibles à la vente bruts	5,1	3,9
Dépréciation	0,0	0,0
Actifs disponibles à la vente nets	5,1	3,9
Prêts et créances au coût amorti	7,1	5,3
Total	12,2	9,2
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	106,8	90,3
Autres actifs financiers non courants	119,0	99,5

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année:

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Tunnel Prado Carénage	4,5	3,3
Autres	0,6	0,6
Actifs disponibles à la vente	5,1	3,9

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils comprennent des titres de participation cotés pour 4,5 millions d'euros et des titres de participation

non cotés pour 0,6 million d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par ASF.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2009	de 1 à 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans
Prêts	7,1	2,3	4,9	0,0
Autres prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances au coût amorti	7,1	2,3	4,9	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2008	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	4,9	1,5	3,4
Autres prêts et créances	0,4		0,4
Prêts et créances au coût amorti	5,3	1,5	3,8

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009 contre 1,8 million d'euros au 31 décembre 2008.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'Endettement Financier Net (voir note C.16 " Informations relatives à la gestion des risques financiers").

C.11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002 (voir note B.5 "Résultat par action"). La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

C.11.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables d'ASF SA ont évolué de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Libres d'impôt sur les sociétés (*)	0,4	14,6
Réserves distribuables	0,4	14,6

(*) Avant imputation de l'acompte sur dividendes versé au cours de l'exercice 2009 de 226,4 millions d'euros et de l'exercice 2008 de 124,7 millions d'euros.

Par ailleurs la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008.

C.11.3. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments après impôts:

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers disponibles à la vente		
Réserve à l'ouverture	0,0	2,2
Variations de juste valeur de la période	1,3	(2,2)
Réserve de clôture	1,30	0,0
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	(82,9)	33,1
Variations de juste valeur de la période	(36,3)	(115,4)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	2,3	(0,6)
Réserve de clôture	(116,8)	(82,9)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	(115,5)	(82,9)
Effet impôt associé	39,8	28,5
Réserve nette d'impôt	(75,7)	(54,4)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3 "Description de la couverture de flux de trésorerie".

Au total, l'impôt associé aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres a une incidence négative de 11,3 millions d'euros en 2009 (contre une incidence négative de 40,6 millions d'euros en 2008).

C.11.4. Dividendes

ASF a procédé au versement en mai 2009 d'un dividende 230,98 millions d'euros correspondant au solde des réserves et du résultat distribuables.

Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 27 août 2009 pour arrêter les états financiers résumés semestriels

consolidés au 30 juin 2009, a décidé de verser un acompte sur dividende de 226,36 millions d'euros, soit pour chacune des 230978001 actions composant le capital social, un dividende de 0,98 euro, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2009 contre un acompte sur dividende de 0,54 euro versé au titre de l'exercice 2008.

Les dividendes versés au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent de la façon suivante :

	2009	2008
Acompte sur dividende (versé en septembre 2009 au titre de 2009) (versé en septembre 2008 au titre de 2008)		
Montant (en millions d'euros) (I)	226,4	124,7
Par action en euros	0,98	0,54
Solde du dividende distribué (versé en mai 2009 au titre de 2008)		
Montant (en millions d'euros) (II)		231,0
Par action en euros		1,00
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	226,4	355,7
Par action en euros	0,98	1,54

Le montant du dividende distribué au titre de l'exercice 2009 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 04 mai 2010 (cf. note F. "Affectation du résultat 2009").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élevaient à 3,5 millions d'euros (contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2008) et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49 %) à 0,2 million d'euros.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,2 millions d'euros dont 1,4 millions d'euros au titre du Plan d'épargne groupe, contre 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 dont 3,2 millions d'euros au titre du Plan d'épargne groupe.

Concernant le Plan d'épargne groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote limitée à 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an, ce montant est porté, à titre exceptionnel à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

C.12. Paiement en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription, de plans d'actions de performance et du Plan d'épargne groupe octroyés par la société mère VINCI.

C.13. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraite	C.13.1	24,6	20,0
Autres provisions non courantes	C.13.2	59,0	74,1
Total		83,6	94,1

C.13.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2009 à 25,1 millions d'euros (dont 24,6 millions d'euros à plus d'un an) contre 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 20 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an de ces provisions respectivement 0,5 million d'euros au 31 décembre 2009 et 0,8 million d'euros

au 31 décembre 2008 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite du Groupe ASF qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière (il s'agit d'indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur) et de régimes de retraite complémentaires à prestations définies.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	3,25% - 5,1%	4,4% - 5,6%	5,25%	4,75%	4,50%
Taux d'inflation	1,9%	2,0%	1,9%	2,0%	1,8%
Taux de revalorisation des salaires	2,6% - 3,8% - 4,1%	3,8% - 4,2%	3,8% - 4,2%	4,0%	4,0%
Taux de revalorisation des rentes	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,0%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	15,1 - 15,5	15,4 - 15,7	17,1	15,86 - 16,56	16,27 - 16,88

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et représentent 30,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La répartition est la suivante:

	31/12/2009	31/12/2008
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	22%	27%
Obligations	74%	71%
Monétaires	1%	1%
Immobilier	1%	1%
Autres	2%	0%
Total	100%	100%
Taux moyen de rendement retenu	4,35%	4,50%

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la "Building Block Method" qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur,

le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante:

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<i>(en millions d'euros)</i>	France	France	France	France
Valeur actuelle des engagements de retraite	(56,1)	(52,7)	(36,6)	(44,8)
dont changement de méthode de consolidation		(0,2)		
dont transfert CATS				(5,3)
Juste valeur des actifs financiers	30,5	28,9	29,7	35,2
dont transfert CATS				4,8
Surplus (ou déficit)	(25,6)	(23,8)	(6,9)	(9,6)
dont transfert CATS				(0,5)
Provisions reconnues au bilan				
Actifs reconnus au bilan	25,1	20,8	4,8	6,2
dont changement de méthode de consolidation		(0,3)		
dont transfert CATS				0,3
Éléments non reconnus au bilan	0,5	3,0	2,1	3,4
dont changement de méthode de consolidation				
dont transfert CATS		0,1		0,2
Écarts actuariels		3,0	2,1	3,4
dont transfert CATS				0,2
Coût des services passés	3,3	0,0	0,0	0,0

Évolution sur l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des engagements de retraite					
À l'ouverture de l'exercice	52,7	36,6	44,8	44,3	34,8
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>					
Droits supplémentaires acquis	3,3	3,2	2,3	2,6	5,2
Actualisation de l'année	3,0	2,5	1,8	2,0	1,9
Prestations servies sur l'exercice	(0,5)	(5,1)	(5,2)	(1,1)	(1,1)
Écarts actuariels	(2,4)	0,1	(1,3)	(3,3)	1,1
Liquidation des droits		(1,8)	(1,5)		
Effet des fermetures et modifications de régimes		17,0		0,3	2,4
Variations de périmètre et autres		0,2	(4,3)		
À la clôture de l'exercice	56,1	52,7	36,6	44,8	44,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>					
Actifs de couverture					
À l'ouverture de l'exercice	28,9	29,7	35,2	34,5	27,8
Rendement attendu des fonds	1,2	1,2	1,4	(1,6)	2,7
Écarts actuariels		(2,2)	(1,3)	2,3	3,9
Cotisations versées aux fonds	0,5	1,2			
Prestations servies sur l'exercice	(0,1)	(1,0)	(0,2)		
Liquidation des droits			(1,6)		
Variations de périmètre et autres			(3,8)		
À la clôture de l'exercice	30,5	28,9	29,7	35,2	34,5
Éléments non reconnus au bilan					
À l'ouverture de l'exercice	3,0	2,1	3,4	6,7	3,8
Nouveaux éléments	0,3	(0,3)	0,7	(2,1)	0,5
Amortissement de la période	(2,8)	1,2	(2,1)	(1,2)	2,4
Effets des fermetures et modifications de régimes			0,1		
À la clôture de l'exercice	0,5	3,0	2,1	3,4	6,7
<i>Écarts actuariels / engagements (en %)</i>	<i>0,9%</i>	<i>5,7%</i>	<i>5,7%</i>	<i>7,6%</i>	<i>15,1%</i>

Le Groupe ASF estime à 1,4 million d'euros les versements prévus pour 2010 pour les engagements de retraite relatifs aux prestations versées aux salariés.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007	2006	2005
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	3,3	3,2	2,3	2,6	5,2
Actualisation des droits acquis	3,0	2,5	1,8	2,0	1,9
Rendement attendu des fonds	(1,2)	(1,2)	(1,4)	(1,6)	(1,1)
Amortissement des écarts actuariels	(0,3)	1,2	2,0	1,2	(2,4)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis					0,1
Autres	(0,9)	10,1	(5,7)	(1,1)	(1,1)
Total	3,9	15,8	(1,0)	3,1	2,6

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Changement de méthode	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture de l'exercice
01/01/2008	139,4	70,0	(21,3)	0,0	0,0	0,2	(12,4)	0,0	175,9
Autres avantages au personnel	145,6	58,9	(7,9)	(124,9)					71,7
Autres risques	56,2	3,3	(29,7)	(10,6)					19,2
Actualisation provisions non courantes	(0,1)								(0,1)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(25,8)						9,1		(16,7)
31/12/2008	175,9	62,2	(37,6)	(135,5)	0,0	0,0	9,1	0,0	74,1
Autres avantages au personnel	71,7	5,4	(7,9)	(10,8)					58,4
Autres risques	19,2	14,8	(2,4)	(12,9)					18,7
Actualisation provisions non courantes	(0,1)	(0,6)							(0,7)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(16,7)						(0,7)		(17,4)
31/12/2009	74,1	19,6	(10,3)	(23,7)	0,0	0,0	(0,7)	0,0	59,0

Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent d'une part les engagements relatifs aux médailles du travail et couvertures de frais médicaux et d'autre part les provisions relatives aux accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS).

La diminution des autres avantages au personnel est liée à la signature en juin 2009 par ASF et Escota d'un avenant aux accords CATS signés en 2007 ayant un impact de 10,8 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour ASF et 3,8 millions d'euros

pour Escota et traduite par une diminution de la provision d'égal montant.

Médailles du travail et couvertures de frais médicaux

Le montant de cette provision au 31 décembre 2009 s'élève à 27,9 millions d'euros (dont 25,6 millions d'euros à plus d'un an) contre 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 23 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 2,3 millions d'euros et 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	3,25% - 5,1%	4,4% - 5,6%	5,25%	4,75%
Taux d'inflation	1,9%	2,0%	1,9%	2,0%
Taux de revalorisation salaires	1,9% - 2,6% - 4,1%	1,8% - 4,1%	1,8% - 4,1%	2% - 4,2%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0% - 6%	0% - 6%	6,0%	6,0%

Au 31 décembre 2009, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élèvent à 25,5 millions d'euros (dont 23,5 millions d'euros à plus d'un an) contre 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 20,9 millions d'euros à plus d'un an). Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé nul en 2009 comme en 2008 pour ASF et de 6% en 2009 comme en 2008 pour Escota. La variation de ce taux de 1% entraînerait une variation de 5,2 millions d'euros de l'engagement total.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élèvent à 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 et résultent essentiellement du changement de taux d'actualisation et d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	3,25%	4,40%	5,00%
Progression du plafond de la Sécurité sociale	2,75%	2,75%	2,75%
Revalorisation salaires avant la préretraite	2,6% - 2%	2,60%	2,60%
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,10%	1,10%	1,80%
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0% - 6%	0,00%	2,00%
Revalorisation de l'indemnité de logement	1,00%	1,00%	1,00%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2009 s'élève à 30,5 millions d'euros (dont 23,5 millions d'euros à plus d'un an) contre 45,2 millions d'euros (dont 38,7 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2008. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 (part à plus d'un an) contre 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (part à plus d'un an).

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	Variations 31/12/2009-31/12/2008		
			Liées à l'activité	Créances/ dettes sur immobilisations	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	8,9	11,7	(2,8)		
Clients et autres créances d'exploitation	325,4	332,0	(6,5)	(0,1)	
Autres actifs courants	36,9	35,7	1,2		
Stocks et créances d'exploitation (I)	371,2	379,4	(8,1)	(0,1)	0,0
Dettes fournisseurs	(58,9)	(66,7)	7,8		
Autres passifs courants	(535,3)	(561,1)	2,3	23,5	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(594,2)	(627,8)	10,1	23,5	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	(223,0)	(248,4)	2,0	23,4	0,0
Provisions courantes	(356,4)	(325,8)	(10,4)		(20,2)
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	(8,6)	(6,7)	0,0		(1,9)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(579,4)	(574,2)	(8,4)	23,4	(20,2)

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Le solde de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes ressort à - 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante:

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Échéance < 1 an			Échéance > 1 an	
		de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	8,9	0,7	0,7	1,4	6,1	
Clients et autres créances d'exploitation	325,4	285,3	7,6	24,3	7,3	0,9
Autres actifs courants	36,9	14,5	14,3	6,4	0,4	1,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	371,2	300,5	22,6	32,1	13,8	2,2
Dettes fournisseurs	(58,9)	(38,5)	(6,5)	(13,9)		
Autres passifs courants	(535,3)	(378,0)	(22,1)	(44,7)	(38,6)	(51,9)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(594,2)	(416,5)	(28,6)	(58,6)	(38,6)	(51,9)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	(223,0)	(116,0)	(6,0)	(26,5)	(24,8)	(49,7)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	11,7	11,7		
Clients et autres créances d'exploitation	332,0	325,1	6,8	0,1
Autres actifs courants	35,7	34,5	0,9	0,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	379,4	371,3	7,7	0,4
Dettes fournisseurs	(66,7)	(66,7)		
Autres passifs courants	(561,1)	(463,2)	(58,8)	(39,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(627,8)	(529,9)	(58,8)	(39,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	(248,4)	(158,6)	(51,1)	(38,7)

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leur dépréciation éventuelle :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Créances clients : État et collectivités locales	1,1	0,0
Créances clients : Autres	88,4	74,7
Provisions : Créances clients	(7,7)	(7,7)
Créances clients nettes	81,8	67,0

Au 31 décembre 2009, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Échéance < 1 an			Échéance > 1 an	
		de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	89,5	88,1	0,2	0,2	1,0	0,0
Provisions : Créances clients	(7,7)	(6,9)	(0,1)	(0,1)	(0,6)	0,0
Créances clients nettes	81,8	81,2	0,1	0,1	0,4	0,0

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2008	307,2	59,9	(48,1)	0,0	0,0	17,4	0,0	336,4
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	312,7	68,2	(75,2)					305,7
Restructuration	2,1	2,9	(2,1)					2,9
Autres risques courants	0,9	10,5	(0,9)					10,5
Reclassement part à moins d'un an non courant	20,7					(14,0)		6,7
31/12/2008	336,4	81,6	(78,2)	0,0	0,0	(14,0)	0,0	325,8
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	305,7	94,9	(42,7)	(19,5)				338,4
Restructuration	2,9	1,2	(2,9)					1,2
Autres risques courants	10,5	5,9	(4,0)	(4,2)				8,2
Reclassement part à moins d'un an non courant	6,7					1,9		8,6
31/12/2009	325,8	102,0	(49,6)	(23,7)	0,0	1,9	0,0	356,4

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élevèrent à 356,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 325,8 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques.

Ces provisions concernent ASF pour 295,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 269,7 millions d'euros au 31 décembre 2008) et Escota pour 43,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La société ASF a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2008 qui s'est achevé en 2009 portant sur les années 2005 et 2006. Une provision pour risque avait été comptabilisée dans les comptes de 2008 pour couvrir les conséquences de celui-ci, cette provision a été intégralement reprise en 2009.

C.15. Informations relatives à l'Endettement Financier Net

L'Endettement Financier Net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit:

Catégories comptables <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					31/12/2008				
	Non courant	réf.	Courant ^(*)	réf.	Total	Non courant	réf.	Courant ^(*)	réf.	Total
Passifs évalués aux coûts amortis										
Emprunts obligataires ^(**)	(3 073,3)	(1)	(111,3)	(3)	(3 184,6)	(1 712,0)	(1)	(44,1)	(3)	(1 756,1)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières ^(***)	(6 267,2)	(2)	(998,0)	(3)	(7 265,2)	(7 313,6)	(2)	(666,9)	(3)	(7 980,5)
Dettes financières long terme	(9 340,5)		(1 109,3)		(10 449,8)	(9 025,6)		(711,0)		(9 736,6)
Autres dettes financières courantes								(700,6)		(700,6)
Découverts bancaires										
Comptes courants financiers passifs										
I - Dettes financières brutes	(9 340,5)		(1 109,3)		(10 449,8)	(9 025,6)		(1 411,6)		(10 437,2)
dont: Incidence des couvertures de juste valeur	(105,9)				(105,9)	(94,2)				(94,2)
Prêts et créances										
Comptes courants financiers actifs										
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)										
Actifs financiers de gestion de trésorerie			0,4	(6)	0,4			1,8	(6)	1,8
Équivalent de trésorerie			218,4	(7)	218,4			111,5	(7)	111,5
Disponibilités			10,7	(7)	10,7			14,0	(7)	14,0
II - Actifs financiers			229,5		229,5			127,3		127,3
Dérivés										
Instruments dérivés passifs	(39,8)	(4)	(53,7)	(5)	(93,5)	(105,2)	(4)	(46,0)	(5)	(151,2)
Instruments dérivés actifs	106,8	(8)	86,4	(9)	193,2	90,3	(8)	52,3	(9)	142,6
III - Instruments dérivés	67,0		32,7		99,7	(14,9)		6,3		(8,6)
Endettement Financier Net (I + II + III)	(9 273,5)		(847,1)		(10 120,6)	(9 040,5)		(1 278,0)		(10 318,5)

(*) Part courante incluant les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

(**) Dont emprunt obligataire indexé sur l'inflation pour une valeur au bilan yc ICNE de - 215,4 millions d'euros.

(***) Dont emprunt obligataire indexé sur l'inflation pour une valeur au bilan yc ICNE de - 397,0 millions d'euros (- 397,9 millions d'euros en 2008).

Au 31 décembre 2009, le Groupe ASF affiche un Endettement Financier Net de 10,1 milliards d'euros (contre 10,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Cette évolution résulte principalement du cash flow libre d'exploitation 2009.

Réconciliation de l'Endettement Financier Net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	réf.	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires	(1)	(3 073,3)	(1 712,0)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(6 267,2)	(7 313,6)
Dettes financières courantes	(3)	(1 109,3)	(1 411,6)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(39,8)	(105,2)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(53,7)	(46,0)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	0,4	1,8
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	229,1	125,5
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	106,8	90,3
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	86,4	52,3
Endettement Financier Net		(10 120,6)	(10 318,5)

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN

Au cours de l'année 2009, ASF a réalisé plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN pour un montant nominal de 1 354,6 millions d'euros qui se composent :

- d'un placement privé de 200 millions d'euros le 16 février 2009 à un taux fixe de 4,785 % indexé sur l'inflation européenne hors tabac pour une durée de 10 ans ;
- d'une émission publique en trois tranches pour un nominal de 969,6 millions d'euros à un taux fixe de 7,375 % pour une durée de 10 ans. Les trois tranches se décomposent en :

- une émission de 650 millions d'euros le 20 mars 2009,
- une assimilation de 213,3 millions d'euros le 9 avril 2009,
- une assimilation de 106,3 millions d'euros le 30 avril 2009 ;
- d'un placement privé le 30 septembre 2009 pour 185 millions d'euros à un taux fixe de 5,75 % pour une durée de 15 ans.

Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par le Groupe ASF :

Le Groupe ASF a remboursé en 2009 un montant de 466,5 millions d'euros, correspondants à différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA à un taux moyen d'environ 6,74 %.

Les dettes financières long terme net au 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes:

	31/12/2009							31/12/2008	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan (hors ICNE)	ICNE	Total	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>									
Emprunts obligataires	EUR			2 979,6	3 073,3	111,3	3 184,6	1 625,0	1 756,1
ASF Placement privé indexé inflation 2009	EUR	4,785% + i (*)	février 2019	200,0	206,9	8,4	215,3	0,0	0,0
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4%	mars 2019	969,6	964,5	56,2	1 020,7	0,0	0,0
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6%	juillet 2022	1 575,0	1 667,3	43,9	1 711,2	1 575,0	1 706,0
ASF Placement privé 2009	EUR	5,8%	septembre 2024	185,0	184,7	2,7	187,4	0,0	0,0
ASF Placement privé 2007	EUR	Euribor 3 mois + 0,75%	septembre 2027	50,0	49,9	0,1	50,0	50,0	50,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			7 044,2	7 090,4	174,8	7 265,2	7 734,2	7 980,5
Emprunts CNA				4 598,3	4 662,3	143,1	4 805,4	5 065,6	5 297,0
ASF et Escota CNA 1994 à 1997	EUR	6,0%	janvier 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	137,2	145,1
ASF et Escota CNA 1996	EUR	6,8%	juillet 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	176,8	182,4
ASF CNA 1995	EUR	7,5%	septembre 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	152,4	155,3
ASF et Escota CNA 1996	EUR	6,7%	février 2010	153,9	153,9	9,3	163,2	153,9	163,1
ASF et Escota CNA 1998	EUR	4,5%	avril 2010	502,4	501,7	15,5	517,2	502,4	515,2
ASF et Escota CNA 1995	EUR	7,5%	juin 2010	66,5	66,4	2,6	69,0	66,5	68,9
ASF et Escota CNA 1997 à 2001	EUR	5,9%	juin 2011	498,5	504,6	16,9	521,5	498,5	524,7
ASF et Escota CNA 1996	EUR	6,7%	septembre 2011	68,6	68,5	1,4	69,9	68,6	69,8
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	5,8%	octobre 2012	405,9	406,1	4,7	410,8	405,9	410,7
ASF et Escota CNA 1998 à 2001	EUR	5,9%	mars 2013	397,7	408,6	18,0	426,6	397,7	428,7
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4%	mai 2014	450,0	437,8	12,3	450,1	450,0	447,7
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0%	octobre 2015	382,5	410,3	4,2	414,5	382,5	419,2
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9% + i (*)	juillet 2016	390,3	390,3	6,7	397,0	391,2	397,9
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3%	janvier 2017	532,0	529,4	25,7	555,1	532,0	554,7
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5%	mars 2018	750,0	784,7	25,8	810,5	750,0	813,6
Emprunts CNA/BEI	EUR			1 184,2	1 186,6	28,0	1 214,6	1 184,2	1 215,8
ASF CNA/BEI 1998	EUR	4,6%	décembre 2010	95,3	95,3	0,3	95,6	95,3	95,6
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1%	octobre 2011	70,0	70,0	0,7	70,7	70,0	70,6
Escota CNA/BEI 2002	EUR	6,2%	avril 2013 à 2015	142,8	142,7	6,5	149,2	142,8	150,3
Escota CNA/BEI 1998	EUR	4,8%	décembre 2013	8,5	8,5	0,0	8,5	8,5	8,5

ASF CNA/BEI 1999	EUR	5,6%	décembre 2014	160,0	161,5	0,5	162,0	160,0	162,0
Escota CNA/BEI 2000	EUR	6,0%	décembre 2014	20,0	20,0	0,1	20,1	20,0	20,1
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2%	avril 2015 à 2017	412,6	412,6	18,8	431,4	412,6	431,3
ASF CNA/BEI 2000	EUR	6,1%	décembre 2015	70,0	71,0	0,3	71,3	70,0	71,5
ASF CNA/BEI 2000	EUR	Euribor 3 mois	décembre 2015	53,0	53,0	0,0	53,0	53,0	53,1
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1%	novembre 2016	75,0	75,0	0,4	75,4	75,0	75,4
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1%	novembre 2016	77,0	77,0	0,4	77,4	77,0	77,4
Emprunts BEI	EUR			500,0	483,3	3,6	486,9	500,0	485,8
ASF BEI 2005	EUR	3,8%	mai 2012 à 2025	150,0	150,0	3,4	153,4	150,0	153,4
ASF BEI 2005	EUR	3,8%	décembre 2012 à 2025	100,0	100,0	0,2	100,2	100,0	100,2
ASF BEI 2008	EUR	Euribor 3 mois + 0,36%	juin 2014 à 2028	50,0	46,7	0,0	46,7	50,0	46,6
ASF BEI 2008	EUR	Euribor 3 mois + 0,36%	juin 2014 à 2028	200,0	186,6	0,0	186,6	200,0	185,6
Autres emprunts	EUR			5,9	5,9	0,0	5,9	10,6	10,6
Autres emprunts	EUR		mars 2010	5,9	5,9	0,0	5,9	10,6	10,6
Lignes de crédit	EUR			755,8	752,3	0,1	752,4	973,8	971,3
ASF Crédit Revolving	EUR	Euribor 1-3 mois + 0,125%	juillet 2012	0,0	0,0	0,1	0,1	218,0	219,7
ASF Term Loan bilatéral	EUR	Euribor 1 mois + 0,225%	décembre 2013	755,8	752,3	0,0	752,3	755,8	751,6
Dettes financières long terme				10023,8	10163,7	286,1	10449,8	9359,2	9736,6

(*) i : taux d'inflation.

C.15.2. Gestion du risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition un niveau de liquidité élevé à tout moment pour faire face à ses engagements existants.

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2009 est détaillée au point C.15.2.4 "Position de liquidité".

C.15.2.1. Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

Au 31 décembre 2009, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 7,4 ans (contre 6,9 ans au 31 décembre 2008).

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe ASF, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base de la cristallisation des taux d'intérêts au 31 décembre 2009, s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5ans
Emprunts obligataires								
Capital	(3 184,6)	(2 979,6)						(2 979,6)
Flux d'intérêts		(2 135,1)	(81,3)	(0,2)	(99,6)	(181,0)	(543,1)	(1 229,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(7 265,2)	(7 044,2)	(159,7)	(568,9)	(95,3)	(637,1)	(2 356,7)	(3 226,5)
Flux d'intérêts		(1 581,2)	(115,3)	(69,2)	(90,7)	(241,2)	(585,8)	(479,0)
Découverts bancaires								
Comptes courant financiers passifs								
I Dettes financières	(10 449,8)	(13 740,1)	(356,3)	(638,3)	(285,6)	(1 059,3)	(3 485,6)	(7 915,0)
II Actifs financiers	229,5	Dont actifs financiers de gestion de trésorerie courants à moins de 3 mois pour 0,4 million d'euros						
Dérivés de taux passifs	(93,5)	(250,8)	(6,1)	(13,4)	(15,9)	(20,9)	(62,8)	(131,7)
Dérivés de taux actifs	193,2	918,2	23,4	5,0	54,9	83,3	235,3	516,3
III Instruments financiers dérivés	99,7	667,4	17,3	(8,4)	39,0	62,4	172,5	384,6
Endettement Financier Net (I + II + III)	(10 120,6)	(13 072,7)	(339,0)	(646,7)	(246,6)	(996,9)	(3 313,1)	(7 530,4)

C.15.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Équivalents de trésorerie	218,4	111,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	218,4	111,5
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine		
Disponibilités	10,7	14,0
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	229,1	125,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0,4	1,8
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires	0,4	1,8
Trésorerie nette gérée	229,5	127,3

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi

que des titres de créances négociables (bons de caisse notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20 "Actifs financiers de gestion de trésorerie" et A.3.21 "Disponibilités et équivalents de trésorerie").

C.15.2.3. Lignes de crédit

ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers décrits au point C.15.2.5 "Covenants financiers", mis en place par avenant en février 2006 lors de la privatisation d'ASF. Par ailleurs, ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un

pool bancaire un financement à 7 ans, d'un montant total de 3,5 milliards d'euros répartis entre 2 milliards d'euros sous forme de crédit revolving et 1,5 milliard sous forme de prêt à terme, réduit courant 2007 à 756 millions d'euros. Il est assorti de ratios équivalents à ceux des emprunts CNA.

Le profil de maturités des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2009, est le suivant :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2009	Autorisations au 31/12/2009	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Crédit syndiqué		1 000		1 000	
Ligne crédit revolving		2 000		2 000	
Total		3 000		3 000	

C.15.2.4. Position de liquidité

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2009 compte tenu de la trésorerie nette gérée (229,5 millions d'euros), et des lignes de crédit non utilisées (3 milliards d'euros) ressort à 3,23 milliards d'euros. Le besoin de refinancement des dettes existantes du Groupe ASF est assuré donc jusqu'en 2012.

C.15.2.5. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de défaut en cas de non-respect des ratios financiers décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Seuils	Niveau atteint au 31/12/2009
ASF	CNA	5 782,5	5 782,5	EFN consolidé / EBITDA consolidé	≤ 7	5,1
				EBITDA consolidé / Frais financiers consolidés	> 2,2	4,1
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	Dettes nettes consolidées / CAFICE consolidée	≤ 7	5,0
	Ligne de crédit syndiquée	2 000,0		CAFICE consolidée / Frais financiers consolidés	≥ 2,2	4,1
	Ligne de crédit syndiquée	1 000,0		EFN consolidé / CAFICE consolidée	≤ 7	5,1
				CAFICE consolidée / Frais financiers consolidés	> 2,2	4,1

(1) EFN = Endettement Financier Net.

EBITDA = Excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

CAFICE = Capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

C.15.2.6. Notations de crédit

Le Groupe dispose des notations suivantes au 31 décembre 2009 :

Agence	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB +	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Les informations suivantes présentent l'exposition du Groupe à chacun des risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de l'Endettement Financier Net et du résultat financier associé, le Groupe ASF a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé et principalement des risques de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit au moins une fois par mois.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

	31/12/2009				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	104,5	40,6	(3,3)	0,0	141,8
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie	2,3	0,4	(36,5)	(8,0)	(41,8)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		45,4		(45,7)	(0,3)
Dérivés de taux ⁽¹⁾	106,8	86,4	(39,8)	(53,7)	99,7
Total des instruments dérivés	106,8	86,4	(39,8)	(53,7)	99,7

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

	31/12/2008				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	90,3	10,1			100,4
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie		0,1	(105,2)	(4,1)	(109,2)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		42,1		(41,9)	0,2
Dérivés de taux ⁽¹⁾	90,3	52,3	(105,2)	(46,0)	(8,6)
Total des instruments dérivés	90,3	52,3	(105,2)	(46,0)	(8,6)

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion: un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers dans le cadre des budgets.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive

en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio Dette nette rapportée à la CAFICE.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels et d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés sont qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS mais correspondent à des couvertures économiques.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de l'encours au 31 décembre de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés:

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
ASF	7 664,9	82 %	5,61 %	590,2	6 %	4,57 %	1 088,3	12 %	0,92 %	9 343,4	5,00 %
Escota	714,4	100 %	5,72 %							714,4	5,72 %
Au 31/12/2009	8 379,3	83 %	5,62 %	590,2	6 %	4,57 %	1 088,3	11 %	0,92 %	10 057,8	5,05 %
Au 31/12/2008	7 709,9	82 %	5,47 %	391,2	4 %	4,02 %	1 304,1	14 %	3,14 %	9 405,2	5,08 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé + inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
ASF	6 783,3	73 %	5,16 %	1 163,5	12 %	2,82 %	1 396,6	15 %	3,11 %	9 343,4	4,56 %
Escota	714,4	100 %	5,72 %							714,4	5,72 %
Au 31/12/2009	7 497,7	75 %	5,21 %	1 163,5	12 %	2,82 %	1 396,6	14 %	3,11 %	10 057,8	4,64 %
Au 31/12/2008	7 977,1	85 %	5,18 %	961,5	10 %	3,84 %	466,6	5 %	3,65 %	9 405,2	4,96 %

(1) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.
 Pour 2009: 10 057,8 + 286,1 + 105,9 = 10 449,8 millions d'euros.
 Pour 2008: 9 405,2 + 237,2 + 94,2 = 9 736,6 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat provenant:

- des flux de trésorerie des instruments financiers qui sont à taux variable (dès l'origine ou après opérations de couverture);
- des instruments financiers à taux fixe qui sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations

optionnelles nettes acheteuses ayant une maturité inférieure à 5 ans dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

Par ailleurs, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat et est différée dans les capitaux propres.

L'analyse, ci-dessous, est préparée en supposant que les montants de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2009 restent constants sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat avant impôt

à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

	P&L		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variables après couverture comptable	12,4	(12,4)		
Dettes à taux fixe après couverture comptable				
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(1,5)	2,0		
Placement de trésorerie et Équivalent Cash				
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probable			(23,8)	22,7
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie certain			(13,3)	13,1

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2009					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				1 637,0	1 637,0	145,1	(3,3)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur⁽¹⁾				1 637,0	1 637,0	145,1	(3,3)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

	31/12/2008					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				752,0	752,0	100,4	
Dérivés de taux : couverture de juste valeur⁽¹⁾				752,0	752,0	100,4	

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2009					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				943,7	943,7	0,2	(11,1)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾				943,7	943,7	0,2	(11,1)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	710,8			200,0	910,8	0,4	(28,9)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	200,0		200,0		400,0	2,1	(4,5)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain ⁽¹⁾	910,8		200,0	200,0	1 310,8	2,5	(33,4)
Total	910,8		200,0	1 143,7	2 254,5	2,7	(44,5)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

	31/12/2008					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				850,0	850,0		(60,7)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾				850,0	850,0		(60,7)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	555,8	355,8		418,0	1 329,6		(43,7)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		200,0			200,0		(4,8)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain ⁽¹⁾	555,8	555,8		418,0	1 529,6		(48,5)
Total	555,8	555,8		1 268,0	2 379,6		(109,2)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêts futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2009 et par les charges d'intérêts des émissions futures.

Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variable. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique

aux flux d'intérêts des emprunts couverts et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie hautement probables

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de swaps à départ décalé est de 943,7 millions d'euros avec des échéances allant jusqu'en 2017 permettant de fixer une partie des coupons des émissions des dettes futures hautement probables.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2009 se réalisent :

	Situation au 31 décembre 2009				
	Total juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé taux variable / taux fixe	(10,9)	(2,0)	(8,9)		

	Situation au 31 décembre 2008				
	Total juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé taux variable / taux fixe	(60,7)	(38,1)	(22,6)		

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres pour les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

	Situation au 31 décembre 2009				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(32,4)	(7,0)	0,0	0,0	(25,4)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(84,4)	0,0	0,0	0,0	(84,4)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(116,8)	(7,0)	0,0	0,0	(109,8)

	Situation au 31 décembre 2008				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(66,8)	(28,8)	(7,8)	(9,0)	(21,2)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(16,1)	1,1	(2,8)	(8,5)	(5,9)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(82,9)	(27,7)	(10,6)	(17,5)	(27,1)

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées comptablement de couverture

À la date de clôture, les instruments non qualifiés comptablement de couverture, permettant d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2009					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾		145,0	1 335,0	40,0	1 520,0	45,4	(45,7)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE pour un montant de - 0,04 millions d'euros (intérêts courus non échus).

	31/12/2008					Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾	253,2		575,0	100,0	928,2	42,2	(42,0)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE pour un montant de 10,1 millions d'euros (intérêts courus non échus).

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options d'échéances courtes et des swaps miroirs (ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des "cross currency swaps". Au 31 décembre 2009, ASF n'a pas de dettes libellées en devises.

C.16.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

Instruments financiers

Les opérations de trésorerie sont réalisées avec des établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Le Groupe a mis en place un système de limites de contreparties pour gérer son risque. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients.

C.17. Autres informations sur les instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur.

En 2009, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

31/12/2009	Catégories comptables ^(*)								JV au bilan			
(en millions d'euros)	Instruments financiers évalués à la JV par résultat (trading)	Dérivés qualifiés comptablement de couverture	Actifs évalués à la JV par résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables ^(***)	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments												
Titres de participation cotés					4,5			4,5	4,5			4,5
Titres de participation non cotés					0,6			0,6			0,6	0,6
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1	0,0	0,0	5,1	4,5	0,0	0,6	5,1
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de juste valeur		145,1						145,1		145,1		145,1
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de trésorerie		2,7						2,7		2,7		2,7
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	45,4							45,4	45,4			45,4
II - Instruments dérivés actifs	45,4	147,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	193,2	0,0	193,2	0,6	193,2
III - Créances clients								325,4	325,4	325,4		325,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			0,4					0,4		0,4		0,4
Équivalent de trésorerie			218,4					218,4		218,4		218,4
Disponibilités			10,7					10,7		10,7		10,7
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	229,5	0,0	0,0	0,0	0,0	229,5	0,0	229,5		229,5
TOTAL ACTIF	45,4	147,8	229,5	0,0	5,1	325,4	0,0	753,2	4,5	748,1	0,6	753,2
Emprunts obligataires							(3184,6)	(3184,6)	(3065,2)	(311,5)		(3376,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières							(7265,2)	(7265,2)	(4519,2) ^(**)	(3427,7)		(7946,9)
V - Dettes financières long terme	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	(10449,8)	(10449,8)	(7584,4)	(3739,2)		(11323,6)
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de juste valeur		(3,3)						(3,3)		(3,3)		(3,3)
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de trésorerie		(44,5)						(44,5)		(44,5)		(44,5)
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	(45,7)							(45,7)	(45,7)			(45,7)
VI - Instruments dérivés passifs	(45,7)	(47,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(93,5)	0,0	(93,5)	0,0	(93,5)
VII - Dettes fournisseurs							(58,9)	(58,9)	(58,9)			(58,9)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0		0,0		0,0
Découverts bancaires			0,0					0,0				0,0
VI - Autres passifs financiers courants	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
TOTAL PASSIF	(45,7)	(47,8)	0,0	0,0	0,0	(58,9)	(10449,8)	(10602,2)	(7584,4)	(3891,6)		(11476,0)
Valeur comptable des catégories	(0,3)	100,0	229,5	0,0	5,1	266,5	(10449,8)	(9849,0)	(7579,9)	(3143,5)	0,6	(10722,8)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(**) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

(***) Voir note A.3.16 "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession

D.18. Contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Groupe ASF							
ASF (2714 km dont 22 km en projet et 58 km en chantier)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2032 ^(*)	Intégration globale	Actif incorporel
Escota (459 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2026 ^(*)	Intégration globale	Actif incorporel

^(*) Avant prise en compte du rallongement de la concession consécutive à la prise en compte des engagements d'investissements contractés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (voir note F "Événements postérieurs à la clôture" : allongement de la durée de la concession d'une année - accord du 25 janvier 2010).

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie.

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, ASF et Escota se sont engagées à réaliser certains

investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires. Les actifs correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009
ASF	2 921,9
dont Lyon Balbigny	1 217,6
Escota	348,3
Total	3 270,2

Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements du Groupe sont financés par tirage sur ses lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou par émission sur le marché obligataire.

La section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à la Tour de Salvagny avait fait l'objet d'un recours formulé par deux associations qui demandaient au Conseil d'État de résilier l'avenant n° 11 au contrat de concession ASF. La situation actuelle de ce litige est décrite en note G "Litiges et arbitrages".

E. Autres notes

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'année), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2008 et 2009 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération	2,1	2,3
Charges sociales patronales	1,2	3,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,1
Paiements en actions ^(*)	0,6	1,2
Total charges comptabilisées	3,9	7,1
Provisions pour retraites comptabilisées au bilan	0,1	0,5

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12 " Paiement en actions".

La part variable relative à l'année 2009 est une estimation provisionnée sur l'année.

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant,

retraites complémentaires à prestations définies) provisionné dans les comptes au 31 décembre 2009 au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élève à 0,1 million d'euros (contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2008).

E.19.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2009 et 2008 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante:

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations en cours du domaine concédé	3,1	3,8
Créances clients	0,1	0,7
Actif d'impôt exigible	0,0	8,2
Distribution de dividendes	457,3	471,2
Fournisseurs d'exploitation	28,7	21,1
Autres passifs courants	2,4	
Passif d'impôt exigible	61,5	9,0
Dettes financières courantes		700,6
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,0	22,8
Redevances	10,8	13,5
Autres Charges externes	108,0	294,6

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C. 9.2 " Informations financières sur les entreprises associées".

Compte tenu de la consolidation des filiales les plus importantes, il n'y a donc plus de transactions significatives réalisées avec les autres parties liées que le Groupe VINCI.

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (" DIF ") sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 703 509 heures au 31 décembre 2009 contre 627 009 heures au 31 décembre 2008.

E.20. Effectifs et droits à la formation

Les effectifs au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit:

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres et agents de maîtrise	4 058	3 254
Employés et ouvriers	2 607	3 524
Total	6 665	6 778

	31/12/2009	31/12/2008
Heures DIF (droits accumulés)	703 509	627 009

E.21. Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2009	%	2008	%	2009	%	2008	%
Audit								
Commissariat aux comptes	0,3	100%	0,2	50%	0,2	100%	0,1	100%
Émetteur	0,2	67%	0,1	25%	0,2	100%	0,1	100%
Filiales intégrées globalement	0,1	33%	0,1	25%	-	0%	-	0%
Prestations & diligences directement liées	-	0%	0,2	50%	-	0%	-	0%
Émetteur	-	0%	0,1	25%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	0,1	25%	-	0%	-	0%
Sous-total Audit	0,3	100%	0,4	100%	0,2	100%	0,1	100%
TOTAL	0,3	100%	0,4	100%	0,2	100%	0,1	100%

F. Événements postérieurs à la clôture

Augmentation tarifaire au 1^{er} février 2010

Les tarifs de péage du réseau autoroutier ont augmenté le 1^{er} février 2010 :

Pour ASF, de 0,8 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5 et de 1,6 % pour les véhicules des classes 3 et de 1,8 % pour les véhicules de classe 4.

Pour Escota, de 0,89 % pour les véhicules de la classe 1, 2 et 5, de 2,72 % pour les véhicules de la classe 3 et de 2,93 % pour les véhicules de la classe 4.

Affectation du résultat 2009

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, le 26 février 2010. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'Assemblée générale ordinaire un dividende de 2,64 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible pour un montant de 609 781 922,64 euros sous

déduction de l'acompte sur dividendes octroyé par le Conseil d'administration du 27 août 2009 de 0,98 euro par action pour un montant de 226 358 440,98 euros soit un dividende net restant à verser de 1,66 euro par action pour un montant de 383 423 481,66 euros.

Puymorens

ASF et l'État ont signé le 22 décembre 2009 un accord prévoyant les modalités de financement par l'État de la mise à niveau du tunnel du Puymorens en matière de sécurité et le versement d'une subvention de 25 millions d'euros perçue par ASF début 2010.

Programme d'investissements

Dans le cadre de l'article 117 de la loi de finances rectificative n°2009-1674 du 30 décembre 2009, des discussions ont été engagées entre les sociétés ASF et Escota et l'État s'inscrivant dans la continuité des propositions faites par les sociétés en juin 2008 à l'occasion du Grenelle de l'Environnement.

Celles-ci ont abouti à la signature, le 25 janvier 2010:

- pour ASF, du 13^e avenant au contrat de concession et à son cahier des charges. Les principales dispositions de cet avenant sont:
 - l'allongement de la durée de la concession d'un an jusqu'au 31 décembre 2033,
 - la réalisation complète sur 36 mois à partir de l'entrée en vigueur de l'avenant d'un programme d'investissements de 371 millions d'euros valeur janvier 2009,
 - un suivi régulier trimestriel de l'avancement des travaux ainsi qu'un bilan final des réalisations.

Les travaux portent sur la protection de la ressource en eau, la protection de la biodiversité, la protection contre le bruit, la réduction des émissions de CO2 ainsi que sur l'amélioration des aires de service et de repos.

Une décision ministérielle du 30 décembre 2009 a approuvé ce programme technique et financier;

- pour Escota, de l'avenant n° 12 au cahier des charges de la concession. Les principales dispositions de cet avenant sont:
 - l'allongement de la durée de la concession d'un an jusqu'en 2027,
 - l'engagement de réaliser le programme d'investissements sur les années 2010 à 2012 de 103 millions d'euros valeur janvier 2009,
 - un suivi régulier trimestriel de l'avancement des travaux ainsi qu'un bilan final des réalisations.

L'impact de l'allongement de la durée de la concession des sociétés ASF et Escota sera intégré dans les comptes à compter du 1^{er} janvier 2010.

G. Litiges et arbitrages

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société. Les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Un recours contre l'attribution de la section A89 Balbigny-La Tour de Salvagny avait été déposé au Conseil d'État en février 2006 par des associations qui demandaient au Conseil d'État d'annuler la décision du Ministre des transports du 31 janvier 2006 et de résilier l'avenant n° 11 ainsi que les clauses à caractère réglementaire dudit avenant.

L'argumentation développée par les deux associations se fondait essentiellement sur deux catégories de moyens :

le détournement de procédure et le non-respect du droit communautaire et européen.

La décision du Conseil d'État est intervenue le 8 avril 2009, rejetant les différents recours.

Suite à cette décision, ASF a reçu notification le 18 juin 2009 d'une requête en "rectification d'erreur matérielle" déposée par l'Association ALCALY le 15 avril 2009 faisant grief au Conseil d'État de ne pas s'être prononcé dans sa décision du 8 avril sur un des moyens soulevés par la requête initiale, à savoir le moyen tiré de ce que les décisions attaquées auraient méconnu le principe de transparence, de non-discrimination en raison de la nationalité et l'égalité de traitement résultant du traité de Rome. Cette requête a été rejetée par le Conseil d'État par un arrêt en date du 30 décembre 2009 qui confirme ainsi définitivement sa décision rendue le 8 avril 2009.

Il n'y a aucune procédure d'arbitrage en cours.

3. Rapport des Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle – B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Société Anonyme
9, place de l'Europe
92500 Rueil Malmaison

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note A.3.1. "Recours à des estimations" de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêt de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Benoît LEBRUN

DELOITTE & ASSOCIÉS

Thierry BENOIT

4. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

Responsable du Rapport Financier Annuel

Pierre Anjolras, Directeur Général d'ASF SA.

Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans le Rapport Financier Annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2009, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 26 février 2010

Pierre Anjolras

Directeur Général



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

ASF

Siège social
9, place de l'Europe
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 72 71 90 00
www.asf.fr